



Composition du Conseil communal à compter du 1^{er} juillet 2023

Président :	M. Claude Darbellay
Vice-président :	M. Christian Haenseler
Secrétaire :	M. Olivier Félix
Secrétaire-adjoint :	M. Christian Mamin
Membre:	M. Philipp Hadorn

La répartition des dicastères reste inchangée. Tous les détails sur www.cortaillod.ch/politique/conseil-communal

Horaires estivaux

Services administratif et technique

Les heures d'ouverture des guichets restent inchangées par rapport à celles actuellement en vigueur, soit :

- les matins du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00, les vendredis de 7h30 à 12h00 ;
- les après-midis sur rendez-vous uniquement.

Cependant, du 3 juillet au 11 août 2023 – vacances scolaires – l'Administration communale (032 886 51 00) et le Service technique (032 886 51 20) sont atteignables par téléphone les matins uniquement.

Bibliothèque

La bibliothèque sera fermée du lundi 10 juillet au mercredi 9 août 2023. Réouverture jeudi 10 août selon l'horaire habituel, soit les jeudis et vendredis de 15h00 à 19h00.

Site internet – www.cortaillod.ch

Notre site internet recense tous les lieux-dits de Cortaillod et en donne leur signification et leur localisation. www.cortaillod.ch/decouverte/la-commune/lieux-dits-de-cortaillod

Mises aux enchères de fruits

Les mises aux enchères de fruits (prunes - mirabelles - pruneaux – noix – coings) à cueillir sur les arbres situés dans les vergers communaux auront lieu **mardi 8 août 2023 à 17h30** à l'ouest du verger de la Gouille, au Petit-Cortaillod.

Taille des haies et entretien des parcelles

Nous rappelons aux propriétaires qu'il leur appartient de veiller à la taille des arbres et des haies plantées en bordure de la voie publique de manière à ne pas gêner la circulation, ni à en limiter la visibilité et ceci tout au long de l'année.

Les propriétaires sont également tenus d'entretenir régulièrement leur parcelle dès le début de la végétation afin d'éviter entre autres tout risque d'embrasement en période sèche, de dérochement de talus ou autres aléas pouvant entraîner des dégâts aux parcelles voisines.

En cas de gêne manifeste et après avertissement, les travaux de taille et d'entretien des parcelles privées seront exécutés par une entreprise privée aux frais des propriétaires concernés. Les contrevenants seront dénoncés au Ministère public.



Subvention sur la pose de panneaux photovoltaïques

Quiconque installe des panneaux photovoltaïques sur le territoire communal a droit à une subvention communale correspondant à 30% de la rétribution unique de « Pronovo ».

L'arrêté complet est disponible sur notre site internet www.cortaillod.ch/tous-menages-112022-arretes

Toute question peut être adressée à ServiceTechnique.Cortaillod@ne.ch

Subvention sur l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Quiconque installe une borne partagée de recharge pour véhicules électriques dans un bâtiment situé sur le territoire communal et qui est subventionnable selon les règles cantonales en vigueur pour ce type d'installation a droit à une subvention de 300 fr. par borne partagée.

L'arrêté complet est disponible sur notre site internet www.cortaillod.ch/tous-menages-112022-arretes

Toute question peut être adressée à ServiceTechnique.Cortaillod@ne.ch

Location du Four banal

D'une capacité maximale de 20 personnes, ce lieu chaleureux et convivial, situé à la rue des Courtils 35a, à proximité immédiate de l'école enfantine de la rue de la Cure, est ouvert à tous et se prête particulièrement bien au déroulement de journées ou de soirées entre amis et parents.

Il est également vivement apprécié pour les anniversaires des enfants car il est possible de le louer les mercredis après-midi à un prix réduit.

Tarifs :

Location normale	90 fr.
Location du four à bois pour pizzas (y compris bois de feu)	30 fr.
Location le mercredi après-midi	50 fr.

L'administration communale se tient à votre disposition pour tout complément d'information et visite (tél. 032 886 51 00). Plus d'informations sur www.cortaillod.ch/vie-quotidienne/locations/four-banal

Stop aux lingettes, stop aux bouchons !

Le dépôt de lingettes et autres articles d'hygiène (coton-tige, fil dentaire, etc.) dans les toilettes représente un véritable fléau pour les collectivités, ainsi que pour les bailleurs et les propriétaires.

Ce simple geste, d'apparence anodine, provoque de nombreuses perturbations dans la chaîne de traitement des eaux usées. Même si ces articles se disent biodégradables, ils ne se désagrègent pas dans l'eau et restent régulièrement accrochés aux aspérités des tuyauteries ou bloqués dans les coudes et rétrécissements de celles-ci, créant ainsi des bouchons que l'on peut retrouver tout au long du système d'évacuation des eaux, de la maison à la station d'épuration en passant par les pompes de relevage.

L'évacuation, le nettoyage, ainsi que les dégâts engendrés par ces dépôts génèrent des coûts importants à tous les niveaux et pour tous. Leur seule place est donc dans la poubelle !